

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 2 MARS 2023

N° CCAS_2023DL010

Date de convocation : 24 février 2023

Affichage du compte-rendu : 24 novembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : SAAD - PORTAGE DE REPAS - DEMANDE DE SUBVENTIONS

L'an deux mille vingt trois, le deux mars à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Véronique GIROMAGNY (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Florence BUACHE (donne pouvoir à Christiane PUTHOD)

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

Le CCAS propose une offre auprès des seniors Corbasiens via le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et le service du portage des repas à domicile. Ce dernier est doté d'un véhicule réfrigéré, diesel, acheté en 2017.

Le véhicule réfrigéré actuel ne correspondant plus ni aux besoins du service, ni aux critères environnementaux et entraînant des coûts d'entretien réguliers importants, il est envisagé d'une part de le remplacer par un véhicule utilitaire non réfrigéré et d'autre part d'acheter des équipements adéquats (bacs isothermes aux normes NFC et blocs de glace) permettant une livraison des repas conforme à la réglementation.

Dans le cadre de cette prévision, il est également envisagé de faire appel à nos partenaires :

- La CARSAT Rhône Alpes dont l'action sociale s'inscrit dans les objectifs des politiques publiques de prévention et d'accompagnement des effets du vieillissement et propose de soutenir financièrement ce type d'actions.
- La CNRACL Auvergne Rhône-Alpes.
- L'AGIRC-ARRCO Auvergne Rhône-Alpes.
- La Métropole de Lyon.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **AUTORISE** Monsieur le président à solliciter une subvention auprès de la CARSAT Rhône Alpes à hauteur de 15 000,00 € selon le plan de financement présent en annexe ;

- **AUTORISE** Monsieur le président à solliciter une subvention auprès de la CNRACL Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 1 600,00 € selon le plan de financement présent en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le président à solliciter une subvention auprès de l'AGIRC-ARRCO Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 1 600,00 € selon le plan de financement présent en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le président à solliciter une subvention auprès de la Métropole de Lyon à hauteur de 1 600,00 € selon le plan de financement présent en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,